



**République Tunisienne**  
**Présidence du gouvernement**  
**Services du conseiller à l'information**

Tunis, le 31 octobre 2013

## **Journée de congé à l'occasion du nouvel An hégirien**

La Présidence du Gouvernement annonce que conformément aux dispositions du décret n° 2011 – 317 du 26 mars 2011, fixant les jours fériés donnant lieu à un congé au profit des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, les agents de l'Etat des collectivités locales et des établissements publiques à caractère administratif bénéficient d'une journée de congé à l'occasion du nouvel An hégirien qui sera le lundi 04 novembre 2013 ou le mardi 05 novembre 2013 en fonction de l'observation lunaire par communiqué du Mufti de la République Tunisienne.